



**Rapport de la Municipalité au postulat
de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Amann
La « chienlit » canine**

Rapport de la Commission Technique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ont participé le **lundi 5 mai 2025** à la séance de présentation du rapport :

Bureau du Conseil communal	M. Axel Boggio, Président
Municipalité	Mme Nathalie Greiner, Syndique M. Philippe Michelet M. Jean-Claude Favre M. Andréa Da Campo (chef des infrastructures)
Commission technique	Mme Sandra Gillard M. Jean-Pierre Amann M. Gilles Favre (excusé)

Préambule

Nous avons toutes et tous déjà été les témoins d'incivilités canines ou de la présence de petits sachets rouges, noirs, voire jaunes, laissés sur les bords de chemins, suspendus à des branches ou dissimulés dans des pots de fleurs. Nos amis à quatre pattes n'ayant pas le sens de la mise en scène, ces décorations « involontaires » sont évidemment l'œuvre de bipèdes. La commune de Belmont ne fait pas exception à ce constat.

Le postulat de M. Amann a pour objectif de traiter cette problématique qui, bien qu'elle puisse paraître anecdotique à certains, constitue un réel danger pour d'autres, notamment pour les agriculteurs.

Il invite la Municipalité à créer un groupe de réflexion composé à la fois de propriétaires de chiens et de citoyens n'en possédant pas, afin de proposer des pistes concrètes pour une meilleure cohabitation entre les humains et leurs compagnons canins.

Analyse

Lors de la séance de présentation, la Municipalité a répondu à nos questions afin d'apporter quelques précisions quant à la méthode envisagée :

- Le groupe sera constitué via une annonce dans *Le Courrier Lavaux-Oron*, à destination des habitantes et habitants de Belmont.
- Les membres du groupe seront volontaires et non rémunérés, à l'exception du représentant de l'administration communale, dont les heures de participation pourront être comptabilisées en cas de réunions en soirée.
- Une fois constitué, ce groupe recevra un mandat clair de la part de la Municipalité.
- Aucun délai strict n'est imposé, mais la Municipalité espère un retour avant la fin de la présente législature (soit avant juin 2026).
- Le groupe aura pleine latitude pour se renseigner sur ce qui se pratique ailleurs et proposer des solutions, sans restriction particulière.

Commentaire de la Commission Technique

La CT ne doute pas que la Municipalité mettra tout en œuvre pour constituer ce groupe de réflexion et se félicite de la réponse apportée et de la volonté de traiter cette problématique avec sérieux.

Compte tenu de la récurrence du phénomène et du potentiel d'innovation citoyenne qu'offre cette démarche, la CT forme le vœu que ce groupe de réflexion puisse, si ses travaux s'avèrent fructueux, être pérennisé sous une forme adaptée.

La CT souhaite par ailleurs remercier par avance les citoyennes et citoyens qui accepteront de s'impliquer dans cette démarche collective au service du bien commun.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission Technique, à l'unanimité, estime que la Municipalité a répondu de manière claire et satisfaisante au postulat de M. Jean-Pierre Amann intitulé « La chienlit canine », et recommande l'acceptation du rapport de la Municipalité.

Rédigé à Belmont-sur-Lausanne, le 25 mai 2025

La Commission Technique (CT) :

Jean-Pierre Amann	
Gilles Favre	
Sandra Gillard	rapporteur